



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 12 juin 2000 que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

4.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE MILLIONS TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS pour LA JUSTICE :

ADMINISTRATION ET FINANCES..... 4 329 800,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

4.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE-VINGTS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS pour LA JUSTICE :

JUSTICE CRIMINELLE..... 80 789 500,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

4.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT-DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LA JUSTICE :

JUSTICE CIVILE..... 22 077 600,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

4.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SOIXANTE-DIX-SEPT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS pour LA JUSTICE :

SERVICES CORRECTIONNELS 77 897 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

4.5 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TRENTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE HUIT CENTS DOLLARS pour LA JUSTICE :

TRIBUNAUX 33 891 800,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

4.6 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION CINQ CENT VINGT-SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LA JUSTICE :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 1 526 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. le *ministre* LEMIEUX dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2000-20001 — Consommation et Corporations.

(document parlementaire n°167)

Avec le consentement de l'Assemblée, sont déposés séparément et lus une première fois les projets de loi suivants, dont l'objet a été indiqué :

(N° 34) — *Loi de 2000 modifiant diverses dispositions législatives/The Statute Law Amendment Act, 2000;*
(M. le *ministre* MACKINTOSH)

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act.*
(M^{me} la *ministre* FRIESEN)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. DICK, RONDEAU et REIMER, M^{me} ALLAN ainsi que M. MAGUIRE font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité

Mardi 13 juin 2000

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES